



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignants

Question écrite n° 7418

Texte de la question

M Jean Proveux attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur l'inquiétude manifestée par la communauté universitaire à la suite des décisions très contestées prises par le Conseil national des universités pour la nomination de plusieurs enseignants. Trois candidats proposés au premier rang par les universités de Paris-I, Paris-IV et Paris-VIII ont ainsi été évincés et désavoués par le CNU. Dans les trois cas il s'agissait de chercheurs de réputation internationale, écartés au profit d'autres candidats dont l'expérience et la notoriété scientifique étaient incontestablement moins reconnues. Ces décisions ont entraîné de nombreuses protestations et la démission d'universitaires élus au CNU ou responsables d'universités. Cette dérive inquiétante est en fait le résultat de la réforme du CNU adoptée sous la pression de l'UNI et de la tendance dure du syndicat autonome qui a porté d'un quart à un tiers le nombre des membres nommés. Ces personnalités désignées par le précédent gouvernement l'ont été sur des critères plus politiques que professionnels, ce qui a pu permettre, dans certaines sections, de mettre en minorité les universitaires élus démocratiquement par leurs pairs. C'est pourquoi il lui demande les dispositions qui peuvent être prises pour garantir l'impartialité du processus de recrutement et de nomination des universitaires. Quelles mesures entend-il adopter pour rétablir l'autonomie des universités et éviter que les décisions du CNU ne soient plus dictées par des arrière-pensées politiques mais bien par des jugements scientifiques.

Texte de la réponse

Reponse. - La fonction des sections et sous-sections du Conseil national des universités, constituées en jurys de recrutement, est de se prononcer sur les candidatures aux emplois de l'enseignement supérieur dans les conditions habituelles d'indépendance qui sont celles de tout jury de recrutement. Toutefois, de nombreuses protestations se sont élevées concernant certaines propositions du Conseil national des universités. Les présidents de section concernés sont actuellement recus par le directeur des personnels d'enseignement supérieur pour examiner les moyens d'assurer dans tous les cas une indiscutable rigueur scientifique et morale aux décisions prises. Par ailleurs et pour répondre aux inquiétudes croissantes qui se sont exprimées et à la nécessité de sauvegarder le pluralisme et la diversité des écoles de pensée, en dehors de tout dogmatisme, une réflexion sera engagée afin de parvenir à un système de recrutement et de promotion des enseignants de l'enseignement supérieur qui devrait garantir la haute qualité des choix et permettre à la diversité des talents de s'épanouir.

Données clés

Auteur : [M. Proveux Jean](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7418

Rubrique : Enseignement supérieur : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3802